

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 6 juin 2025

KinéCO2 : la décarbonation en marche chez les Kinésithérapeutes exerçant en France et en Outre-Mer

Pour diffusion immédiate

Orléans, 6 juin 2025 – En novembre dernier ont eu lieu les rencontres inter-URPS. Cet événement fut l'occasion de lancer un projet d'une envergure inédite sur un sujet qui intéresse un grand nombre de Masseurs Kinésithérapeutes. Le projet KinéCO2 a pour vocation de réaliser un diagnostic des émissions carbone des cabinets de kinésithérapie en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins.

Le premier objectif de ce projet est de mesurer les émissions de gaz à effet de serre d'une séance de kinésithérapie pratiquée par les MKDE libéraux français. Ce diagnostic s'appuie sur une démarche rigoureuse de Bilan Carbone, permettant de répertorier toutes les émissions liées à la fonction du soin de rééducation. Cela inclut le matériel utilisé, le chauffage, les infrastructures, mais aussi le transport des praticiens et celui des patients.

Après une phase de pré-projet ayant permis de mettre en concurrence des entreprises en pointe dans le domaine, un choix collectif a été arrêté quant au lauréat du projet. La société MyCO2 de Carbone4, référence mondiale dans le domaine du conseil en décarbonation, travaille désormais au déploiement de l'outil de mesure. La phase de diagnostic portera sur un échantillon représentatif de 106 cabinets tirés au sort dans les régions ayant pris part au financement.

Par la suite, une phase d'analyse permettra de mettre en perspective les émissions de Gaz à Effet de Serre des cabinets produisant les soins de rééducation. Un rapport sera diffusé aux URPS pour leur permettre d'aider les cabinets à s'inscrire dans la transition du système de santé.

Sur la base des données récoltées auprès de l'échantillon, MyCO2 produira enfin un outil web qui sera mis à disposition de l'ensemble des kinésithérapeutes libéraux pour permettre à tous de faire une analyse rapide des émissions de gaz à effet de serre de leur cabinet, puis de prioriser les choix d'investissement ou d'améliorations à réaliser sur leurs infrastructures. Le rapport ainsi que l'outil de bilan carbone simplifié seront mis à disposition courant octobre 2025.

En 2026, il est prévu que les résultats de cette étude soient publiés dans un journal à comité de lecture afin que les données produites par les analyses de l'étude soient utilisées à des fins de pilotage et de promotion de la transition vers un système de santé plus durable.

Le projet est porté financièrement par 10 Unions Régionales des Professionnels de Santé – Masseur-Kinésithérapeutes (par ordre alphabétique) : l'Auvergne Rhône-Alpes, La Bourgogne Franche-Comté, La Bretagne, Le Centre Val-De-Loire, le Grand Est, les Hauts-de-France, l'Île-de-France, l'Occitanie, les Pays de la Loire, l'Océan Indien (la Réunion et la Mayotte). Il s'agit du premier projet mené en inter-URPS MK grâce à la volonté des représentants élus, déterminés à faire avancer le sujet de la décarbonation dans les cabinets de kinésithérapie des français.

À propos de URPS Masseurs Kinésithérapeutes Centre Val-de Loire

L'URPS MKL Centre-Val de Loire représente les masseurs-kinésithérapeutes libéraux auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Les URPS contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale. Pour mener à bien ses missions, l'URPS MKL Centre-Val de Loire agit pour représenter les professionnels libéraux, développer l'exercice professionnel, et accompagner la population, notamment en menant l'action «Protège ton Dos» ou la Chambre des Erreurs.

Contact Presse :

- R. Maire, Responsable Projet : kine.maire@gmail.com

Ce communiqué a été rédigé en accord avec toutes les parties prenantes du projet.

